



Etude Comparative du Seuil de Pauvreté
et Identification des Populations Desheritées
au Cameroun et en Côte d'Ivoire

Novembre 1999
(pdf version September 2001)

Elie Ngongang, Assistant
Faculté des sciences économiques et de gestion
Université de Yaoundé II
B.P. 12557 Yaoundé, Cameroun
Ngong@syfed.cm.refer.org

Abstrait

La croissance économique et sociale d'un pays est mesurée à travers le rythme de croissance du PIB ou du revenu par tête. Toutefois, l'observation directe et objective des conditions de vie de la population permet de cerner de près le problème. Cette étude porte sur l'estimation d'un seuil de pauvreté au Cameroun et en Côte d'Ivoire, à partir des résultats d'enquêtes sur les dépenses des ménages, comportant un volet consommation alimentaire important. Il s'agit d'évaluer la dépense alimentaire nécessaire pour satisfaire un besoin énergétique minimum puis le revenu (ou dépense totale) correspondant. Les résultats permettent ensuite de caractériser dans les deux pays la population déshéritée.

Abstract

In this study we develop a poverty threshold measure to complement traditional measures of economic growth and development. Our measure is based on household survey data for Cameroon and Côte d'Ivoire. In these cases, food expenditures represent an important component of household income. We use a caloric measure to derive the income equivalent and then estimate the corresponding percentages of the populations in Cameroon and Côte d'Ivoire so affected.

Introduction

La croissance économique et sociale d'un pays, objectif primordial de toute politique économique est perçue à travers l'évolution de certains indicateurs, essentiellement le rythme de croissance du P.I.B. ou du revenu par tête. Toutefois, ces indicateurs s'avèrent insuffisants pour étudier les incidences de la croissance économique sur le bien-être social qui demeure la finalité de toute politique de développement. Seule l'observation directe et objective des conditions de vie de la population permet de cerner de près le problème. Elle passe par une enquête auprès des ménages (enquête nationale budget- consommation auprès des ménages), qui porte essentiellement sur les dépenses de consommation et la consommation alimentaire des ménages. Il s'agit pour nous d'étudier à partir des résultats "enquête nationale budget- consommation auprès des ménages camerounais et ivoiriens"¹ comment déterminer un seuil de revenu minimum, ou un seuil de pauvreté au dessous duquel les personnes courent de grands risques d'être dans une situation de pauvreté absolue, et d'identifier la population défavorisée dans les deux pays. Comme les pays de la zone franc ont connu des inflexions nettes en matière de revenus à l'issue de la dévaluation du franc CFA, les effets de ces actions joueront certainement un grand rôle sur le seuil de pauvreté et des populations déshéritées. IL est donc possible de résumer les effets de ces politiques sur les revenus afin de mieux explorer l'avenir. Le choix du Cameroun et de la Côte d'Ivoire est motivé par leurs similitudes sur le plan démographique, économique et les grands axes de développement.

I – Estimation du Seuil de Pauvreté

Un indicateur global comme le revenu national par tête est très succinct et insuffisant pour évaluer le niveau de vie de la population; il a l'inconvénient comme toute moyenne, de cacher les disparités qui peuvent exister dans la répartition des revenus. En effet, l'évolution du revenu par tête, si elle permet d'apprécier le comportement d'ensemble des revenus, ne renseigne pas toujours sur les modifications apportées à la répartition des revenus entre individus. La priorité des différents plans de développement successifs est de porter une attention particulière à l'amélioration de la situation des strates les plus défavorisées.

La première question qui se pose est de mesurer l'impact des mesures intervenues à cet effet : mais, comment identifier cette population déshéritée et suivre son évolution dans le temps ? Il faut arrêter un seuil tel que toute personne vivant avec un revenu annuel en deçà

¹ Ces statistiques sont anciennes mais restent les seules disponibles dans les bases données des deux pays. Aucune autre étude n'étant commanditée par les deux pays au moment de ce travail.

(de ce seuil) risque d'être en situation de pauvreté absolue. Il s'agit, nous l'avons dit, de calculer un revenu minimum pour une catégorie de la population, qui permette de satisfaire le besoin énergétique minimum (en kilocalories). Cette étude demeure extrêmement difficile pour les pays subsahariens; dans la mesure où plusieurs facteurs se conjuguent pour limiter sa réalisation, entre autres la méfiance des contribuables dans les déclarations des revenus et l'absence de comptabilité pour les populations actives non salariées, tels les artisans, les exploitants agricoles, commerçants... etc., (illustration tableau 1 sur le Cameroun).

Tableau 1
Corrélation entre la Non-Néclaration des Revenus
et la Catégorie Socioprofessionnelle (C.S.P.) du Chef de Ménage
(en pourcentages)

C.S.P. du Chef de Ménage	Revenus Déclarés	Revenus non ou mal Déclarés
Cadres supérieurs	79,2	20,8
Cadres moyens	96,6	3,4
Employés	84,5	15,5
Travailleurs manuels	87,9	12,1
Grands commerçants et artisans	76,9	23,1
Petits commerçants et artisans	72,3	27,7
Inactifs	69,0	31,0
Ensembles	82,1	17,9

Sources: Enquête sur les ménages à Yaoundé I.S.P.E.A, avril- mai 1983, publiée en septembre 1989.

Cette disparité de la déclaration des revenus a des incidences sur la consommation des ménages. Un certain déséquilibre entre la consommation et le revenu peut être observé. Dans ce cas, la consommation d'un ménage risque d'être plus importante que son revenu.

Les dépenses des ménages et leur distribution dans la population constituent un très bon indicateur du revenu, surtout pour les ménages déshérités dont le revenu est totalement affecté à la consommation du ménage et qui ne peuvent pas épargner. Aux dépenses des ménages s'ajoute l'étude de la consommation alimentaire. C'est-à-dire l'état nutritionnel de la population. Cette étude permet d'avoir objectivement et par voie directe la consommation en quantité physique des produits consommés par le ménage qu'on convertit en leurs équivalents apports en nutriments.

I.1 Méthodes de Calcul du Seuil de Pauvreté

Il importe de souligner ici que la méthode de calcul du seuil de pauvreté a été conçue par la Banque Mondiale. Elle nécessite la réalisation d'une enquête auprès des ménages portant à la fois sur les dépenses de consommation et sur la consommation alimentaire. De la sorte, on peut estimer les variations des apports nutritionnels à partir de l'enquête alimentaire. La méthode consiste à estimer un revenu par personne et par an, pour une catégorie de la population, nécessaire pour satisfaire son besoin énergétique minimum. Mais comment identifier ce besoin minimum en calories?

L'approche, telle qu'elle a été suggérée par un groupe d'experts F.A.O.-O.M.S., consiste à définir un niveau d'apport énergétique qui assure le besoin d'entretien de croissance chez les enfants et les besoins d'entretien chez les adultes tout en fournissant un léger surcroît d'énergie nécessaire au minimum d'activité indispensable à l'existence. On admet qu'au cas où l'apport réel de la ration journalière est en dessous de ce besoin minimum, les individus qui composent le ménage considéré ne pourraient guère s'adapter à une réduction d'énergie alimentaire pour un ralentissement de l'activité physique volontaire, d'où un risque nutritionnel, c'est-à-dire une probabilité de carence énergétique.

C'est ce besoin minimum qui a été suggéré pour identifier les groupes de populations présentant un risque nutritionnel. Une fois défini le besoin minimum énergétique, et disposant à partir de l'enquête alimentaire et des barèmes émanant des instances internationales dans le domaine des données nécessaires à son calcul, nous allons passer au calcul du seuil de pauvreté. On déterminera d'abord l'une de ses composantes qui est la dépense alimentaire nécessaire pour satisfaire ce besoin; ensuite on évaluera le revenu (dépense totale) minimum qui permet d'avoir cette dépense alimentaire compte tenu du modèle de consommation d'une catégorie de population à faible revenu.

Selon les mêmes études de la Banque Mondiale, si la dépense alimentaire nécessaire à la satisfaction du besoin énergétique minimum est relativement aisée à évaluer en se basant

sur le coût de la calorie émanant des résultats des deux parties de l'enquête, - budget et nutrition -, il n'en est pas de même pour évaluer les dépenses non alimentaires ; or leur évaluation est nécessaire pour estimer le revenu minimum qui sera la somme de ces deux catégories de dépenses (alimentaire et non alimentaire). L'on se propose alors d'appliquer le modèle de consommation de la catégorie de population de départ. Ceci revient à estimer les dépenses non alimentaires à partir des dépenses alimentaires dans les mêmes proportions que celles des coefficients budgétaires des dépenses de cette catégorie de population. Comme les structures de consommation diffèrent entre zones urbaine et rurale, nous nous proposons de calculer un seuil de pauvreté pour la population résidant en milieu urbain et un autre pour la population résidant en milieu rural, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Cameroun.

I.1.a - Élément de Calcul

Les différentes études et recherches menées sur les distributions des revenus dans les pays en développement ont permis aux experts de la Banque Mondiale de retenir comme seuil de pauvreté provisoire, dans une première étape, le niveau de dépense correspondant au 20^{ème} percentile. Ce seuil n'est qu'une base pour la suite du calcul du seuil de pauvreté définitif. Le 20^{ème} percentile correspond au niveau de revenu (dépense totale par habitant par an) au dessous duquel vivent les 20% de la population la plus pauvre.

Les résultats de l'enquête sur les dépenses des ménages permettent d'avoir aisément le niveau et la structure des dépenses de consommation de la catégorie de population se situant au tour du 20^{ème} percentile. On retiendra surtout les dépenses alimentaires et non alimentaires ainsi que les coefficients budgétaires correspondants (l'unité de référence étant toujours la personne pour éliminer l'effet "taille" qui tend à baisser la comparaison entre les ménages). Par ailleurs, les données de l'enquête alimentaire et nutritionnelle permettent de calculer, comme déjà cité plus haut, le besoin énergétique minimum de la catégorie de population disposant d'un revenu oscillant autour du 20^{ème} percentile.

Connaissant la dépense alimentaire par personne et par an de cette catégorie de population et disposant de la valeur calorique de sa ration alimentaire, on peut obtenir par le rapport de ces deux indicateurs le taux moyen annuel d'un kilo calorie jour. Ne disposant pas des informations assez nettes sur les secteurs urbain et rural (chacun des secteurs ayant une composition de la ration calorique et un modèle de consommation qui lui est propre), les résultats sont une estimation.

Dès lors que l'on a le coût unitaire de la calorie, on peut déterminer la dépense alimentaire nécessaire pour satisfaire le besoin énergétique minimum. Les besoins n'appartenant pas à l'alimentation seront déterminés à partir des dépenses de la structure de consommation de la population du 20^e percentile.

Soit : D O = Dépense alimentaire pour couvrir le besoin énergétique minimum.
 C O = Coefficient budgétaire des dépenses alimentaires,
 D 1 = Dépense non alimentaire
 C 1 = Coefficient budgétaire des dépenses non alimentaire,

$$D1 = \frac{D0 \times C1}{C0}$$

On en déduit que : DO+D1 = Revenu minimum.

D1 et DO sont des composantes monétaires et la somme constitue le revenu minimum nécessaire à une personne et par an pour couvrir le besoin énergétique minimum. La lecture des courbes cumulatives nous permet d'avoir la proportion de la population qui dispose d'un revenu en dessous ou au dessus du seuil de pauvreté.

Quel est ce seuil de pauvreté en Côtes d'Ivoire et au Cameroun entre le secteur rural et le secteur urbain ? Ce seuil permet de cerner la situation économique et sociale des populations et de faire des propositions ou d'orienter le développement. Nous disposons sur la Côtes - d'Ivoire et le Cameroun des données sur la distribution de la population suivant les tranches de dépense totale par personne et par an . Toutes ces données sont issues des résultats de l'enquête nationale budget- consommation auprès des ménages menée au Cameroun (1983/84) et publiés en Septembre 1989, et de l'enquête permanente dans les ménages, réalisée en 1985 par le Ministère de l'Economie et des Finances de Côtes - d'Ivoire publiée en 1988 .

I.1.b- Elément de Base pour Déterminer le Seuil de Pauvreté.

Le Tableau 2 donne la distribution de la population suivant les tranches de dépense totale par personne et par an. Il est à noter ici que les analyses ont été faites en considérant comme unité de référence la personne et non les ménages. La raison est simple. En effet, un chiffre absolu de revenu (dépense totale) par ménage ne renseigne guère sur le niveau de vie du ménage, c'est le nombre de personnes qui doivent vivre de ce revenu qui est important.

Tableau 2
Répartition de la Population Suivant les Tranches de Dépenses
et Selon le Secteur Géographique.

Dépenses par Personne et par en en 10 ⁴ FCFA	Population au Cameroun				Population en Côte d'Ivoire			
	Répartition		Cumulée		Répartition		Cumulée	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Moins de 15	9.00%	11.00%	9.00%	11.00%	8.00%	10.00%	8.00%	10.00%
15-30	19.00%	28.00%	28.00%	39.00%	18.00%	27.00%	26.00%	37.00%
30-50	23.00%	30.00%	51.00%	69.00%	22.00%	29.00%	48.00%	66.00%
50-80	25.00%	20.00%	76.00%	89.00%	24.00%	19.00%	72.00%	85.00%
80-120	16.00%	9.00%	92.00%	98.00%	18.00%	11.00%	90.00%	96.00%
120	8.00%	2.00%			10.00%	4.00%		
Total	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Sources: (A) Enquête nationale budget- consommation auprès des ménages (1983/84) volume 1, publiée en septembre 1989.

(B) Enquête permanente dans les ménages réalisée en 1985 par le Ministre de l'économie et des Finances de Côte d'Ivoire, publiée en 1988. (1) et (2) nos calculs : Les pourcentages sont arrondis pour éliminer la partie décimale.

L'établissement des courbes cumulatives, à partir des données du tableau 2, permet de situer le 20^e percentile aux environs de 228571 FCFA et 250000 FCFA par personne et par an en milieu urbain, 198214 FCFA et 205557 FCFA en milieu rural respectivement pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Autrement dit, 20% de la population vivant dans le secteur urbain a un revenu annuel par tête ne dépassant pas 228571 FCFA (au Cameroun) et 250000 FCFA (en Côte d'Ivoire), et la même proportion de la population du secteur rural a un revenu annuel par personne inférieur à 198214 FCFA (Cameroun) et 205557 FCFA (Côte d'Ivoire). Au Mali et au Sénégal, les valeurs sont estimées respectivement à 119634 FCFA et 128641 FCFA dans le secteur urbain, à 101665 FCFA et 109649 FCFA dans le secteur rural Kanein (1980) et Mondot(1980).

Tableau 3
Structure Générale des Dépenses de Consommation Selon le Milieu
(en pourcentages)

Nature	Cameroun			Côte d'Ivoire		
	Secteur Urbain	Secteur Rural	Ensemble	Secteur Urbain	Secteur Rural	Ensemble
Alimentation et Boissons	43.00%	61.00%	53.00%	44.00%	57.00%	52.00%
Vêtements et Chaussures	8.50%	8.00%	8.00%	6.50%	7.00%	7.00%
Loyer, eau, combustibles	16.50%	9.00%	12.00%	17.00%	8.00%	12.50%
Mobiliers, appareils domestiques	7.00%	5.00%	6.00%	7.50%	6.00%	6.00%
Services	2.00%	1.00%	1.00%	1.50%	2.50%	2.50%
Santé et Soins Personnels	5.50%	4.00%	5.00%	6.00%	5.00%	6.00%
Transports et Communications	12.00%	7.00%	9.00%	13.00%	10.50%	9.50%
Education	3.50%	2.00%	3.00%	4.00%	3.00%	3.50%
Loisirs et Autres	2.00%	2.00%	2.00%	0.50%	1.00%	1.00%
Total	100%	99%	99%	100%	100%	100%

Sources: (A) Ministère du plan et de l'aménagement du territoire Cameroun, DSCN, (1989).

(B) Ministère de l'Economie et des Finances Côte d'Ivoire, DSCN, (1989) .

L'analyse du tableau 3 de la structure de consommation selon le milieu et selon le niveau de consommation montre qu'au Cameroun, la catégorie de population urbaine dont la dépense totale (revenu) par personne et par an se situe aux environs de 228571 FCFA (tranche 15-30 En 10⁴ FCFA) réserve 98 286 FCFA pour l'alimentation , soit 43% de la dépense totale, le reste 57% étant affecté aux dépenses non alimentaires à savoir 16,5% pour le loyer, l'eau et les combustibles ; 8,5 % aux vêtements et chaussures, 12 % au transport et communications et 20% au mobilier, appareils domestiques, services, santé et soins personnels, éducation et loisirs (et autres).

La Côte d'Ivoire présente la même structure, à la seule différence que la catégorie de population urbaine dont la dépense totale par personne et par an se situe au environ de 250 000 FCFA (tranche 15-30 en 10⁴ FCFA) réserve plutôt 110000 FCFA pour son alimentation, soit 44% de la dépense totale et 56% aux dépenses non alimentaires. Il faut noter que les Ivoiriens consacrent une grande partie de leurs dépenses non alimentaires au loyer, à l'eau, l'électricité, les combustibles, les transports et communications, l'habillement et les chaussures, soit 65,1% des dépenses non alimentaires.

A noter également, un taux de variation relative de 11,9% en faveur de la Côte d'Ivoire pour ce qui est des dépenses alimentaires. C'est le lieu de signaler que dans le secteur rural camerounais, la catégorie de population disposant d'un revenu de l'ordre de 198.214 FCFA (tranche de dépense 15-30 en 10^4 FCFA) par tête et par année, réserve 120.911 FCFA pour la consommation alimentaire, soit un taux de 61% du total des dépenses. La population ivoirienne de la même tranche disposant d'un revenu de 205.557 FCFA par tête et par an consacrerait environ 117.167 FCFA à la consommation alimentaire, soit 57% des dépenses; le reliquat, soit 43% étant affecté aux dépenses non alimentaires. En effet, 10,5% sont consacrés aux transports et communications, 8% au loyer, eau, combustibles, et 24,5% aux vêtements et chaussures, mobilier, appareils domestiques, services, santé et soins personnels, éducation, loisirs et autres. Les dépenses non alimentaires de la population rurale camerounaise de la même tranche représentent 39%, comme en Côte d'Ivoire, cette population accorde une importance particulière aux dépenses en communication et aux effets vestimentaires.

Quant à la population totale du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, le tableau 2 montre que la catégorie de la population d'un niveau de revenu de l'ordre de 426.785 F CFA (Cameroun tranche de dépense 15-30 en 10^4 F CFA) et 455.557 F CFA (Côte d'Ivoire tranche de dépense 15-30 en 10^4 FCFA) par tête et par an, réserve respectivement 226.196 F CFA et 236.890 FCFA pour la consommation alimentaire, soit 53% et 52% du total des dépenses. Aux autres dépenses de consommation 47% et 48% respectivement pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire.

Cette structure interne de dépense est générale dans l'ensemble des pays africains et plus particulièrement pour ceux d'Afrique noire au Sud du Sahara. Les pays comme le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger réservent en moyenne 65% de leur revenu aux dépenses alimentaires (PECTA, 1990).

I.1.c Détermination du Coût Unitaire de la Calorie

Le coût unitaire de la calorie se calcule en rapportant la dépense alimentaire du ménage à l'apport calorifique de sa ration alimentaire ; le résultat obtenu constitue le coût unitaire moyen de la calorie (tous produits alimentaires confondus). Nous avons effectué les calculs pour chacun des milieux et pour chaque tranche de dépense comme l'illustre le tableau 4.

Ces prix en Côte d'Ivoire sont plus élevés qu'au Cameroun. Cette observation est valable même si on compare deux catégories de ménage, urbaine et rurale, qui ont la même dépense alimentaire par tête. En effet, tant au Cameroun qu'en Côte d'Ivoire, ce n'est pas seulement le niveau plus faible de revenu en zone rurale qui fait que la calorie revient moins cher que dans le secteur urbain, d'autres facteurs interviennent tels que les prix unitaires des produits et les composantes de la ration alimentaire qui diffèrent d'un milieu à l'autre.

Tableau 4
Coût Annuel Moyen de 2200 Kilocalories/jour, en FCFA

Dépenses Alimentaires par Personne et par An en 10 ⁴ FCFA	Cameroun			Côte d'Ivoire		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
8	18,18	11,08	29,26	19,08	11,63	30,71
8-16	38,8	18,3	57,1	40,74	20,13	60,87
16-27	97,72	64,8	162,52	102,6	68,04	170,64
27-42	156,81	98,16	254,97	164,65	103,06	267,8
42-64	481,81	298,65	390,23	505,89	313,58	409,7
64-86	681,8	417,89	549,84	715,89	438,78	577,4
Total	248,47	151,48	388,25	260,89	159,2	420,09

Sources: Nos calculs à partir du tableau 2.

Les données du tableau 4 permettent de faire les observations suivantes :

- 1 - Le coût moyen de la calorie croit avec le revenu du ménage.
L'amélioration des moyens financiers permet aux ménages d'acquiescer des catégories de produits plus raffinés et plus chers.
- 2 - Dans le secteur rural, le ménage paie ses calories à un prix moins élevé que le ménage du secteur urbain.

Par ailleurs, les éléments du tableau 4 permettent d'établir une corrélation fonctionnelle entre le coût de la calorie par jour et la dépense alimentaire. C'est ce qui nous a permis d'estimer le prix unitaire moyen de la calorie pour la catégorie de population de référence du début. Il en résulte que les habitants de la ville dont la dépense totale par personne et par an est comprise entre la tranche 15-30 en 10⁴ FCFA et qui affectent 250.000 FCFA et 228.571 FCFA (respectivement Côte d'Ivoire et Cameroun) à leur alimentation paient les 2200 kilocalories par jour en moyenne à raison de 40,74 FCFA pour la Côte d'Ivoire et 38,80 FCFA pour le Cameroun, contre 20,13 FCFA et 18,3 FCFA respectivement en Côte d'Ivoire et au Cameroun pour les ménages de la tranche de dépense totale annuelle de 8-16 en 10⁴ FCFA par tête qui dépensent respectivement 205.557 FCFA et 198.214 FCFA pour l'alimentation.

I.1.d Le Besoin Energétique Minimum

L'enquête nationale budget- consommation auprès des ménages a estimé le besoin énergétique minimum à 2216 kilocalories par personne et par jour pour la population urbaine de la tranche de dépense totale 15 à 30 en 10^4 FCFA et à 2210 kilocalories pour la population rurale de la tranche de dépense totale 8 à 16 en 10^4 FCFA pour le Cameroun (Ngassam 1989) . Pour la Côte d'Ivoire, ce besoin énergétique minimum est fixé à 2308 kilocalories par personne et par jour pour la population urbaine et à 2295 kilocalories pour la population rurale Banque Mondiale (1988, p. 312).

I.1.e Dépense Alimentaire Nécessaire pour Couvrir le Besoin Energétique Minimum

Connaissant le coût unitaire moyen de la calorie et le besoin énergétique minimum, la dépense alimentaire nécessaire pour satisfaire ce besoin au Cameroun est de $38,80 \times 2216 = 86.000$ F CFA en milieu urbain et de $18,3 \times 2210 = 40.443$ F CFA en milieu rural. La dépense alimentaire nécessaire pour satisfaire le besoin minimum en Côte d'Ivoire serait plus élevé qu'au Cameroun, soit $40,74 \times 2308 = 94.028$ en milieu urbain et $20,13 \times 2295 = 46.198$ F CFA en milieu rural.

I.1.f Seuil de Pauvreté

Pour déterminer ce seuil, nous avons, faute d'une estimation des dépenses non alimentaires (à savoir loyer, habillement, hygiène, santé, etc.), considéré le modèle de consommation de la catégorie de population du 20e percentile. D_0 = Dépense alimentaire nécessaire pour couvrir le besoin énergétique minimum = 86.000 F CFA (Cameroun) et 94.028 F CFA (Côte d'Ivoire) en milieu urbain, 40.443 FCFA (Cameroun) et 46.198 FCFA (Côte d'Ivoire) en milieu rural. Les coefficients budgétaires de l'alimentation du 20e percentile sont respectivement pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire de 43% et 44% (secteur urbain), et de 61% et 57% (secteur rural), par conséquent les coefficients budgétaires des dépenses non alimentaires seront eux de 57% et 56% (secteur urbain) et de 39% et de 43% (secteur rural).

$$D_1 = \text{Dépense non alimentaire} = \frac{86000 \times 57}{43} = 114.000 \text{ F CFA}$$

$$\frac{94.028 \times 56}{44} = 119.672 \text{ F CFA}$$

pour le secteur urbain camerounais et en ce qui concerne le secteur urbain Ivoirien.

$$\frac{40.443 \times 39}{57} = 25857 \text{ F CFA} \quad \text{et} \quad \frac{46.198 \times 43}{61} = 34851 \text{ F CFA}$$

pour les secteurs ruraux. En effet, les dépenses non alimentaires par personne et par an s'estiment à 114.000 FCFA et 119.672 FCFA (Côte d'Ivoire) en milieu urbain, à 25.857 F CFA et 34.851 FCFA (Côte d'Ivoire) en milieu rural .

Tableau 5

Tableau Récapitulatif de Détermination du Seuil de Pauvreté

Nature	Cameroun		Côte d'Ivoire	
	Secteur Urbain	Secteur Rural	Secteur Urbain	Secteur Rural
Niveau de Revenu par Habitant au 20è percentile	228571 F CFA	198214 F CFA	250000F CFA	205557F CFA
Coefficient budgétaire de l'Alimentation (20è percentile)	43.00%	61.00%	44.00%	57.00%
Dépenses Alimentaires par Habitant par An (20è percentile)	98286F CFA	120911F CFA	110000F CFA	117167F CFA
Dépenses Non-Alimentaires par Habitant par An (20è percentile)	130285F CFA	77303F CFA	140000F CFA	88390F CFA
Coût Annuel de 2200 Kilo-Calories par jour	38,80 FCFA	18,30 FCFA	40,74FCFA	20,13FCFA
Besoin Minimum en Kilo-Calories par jour par Personne et par jour	2216 Kcal	2210 Kcal	2308 Kcal	2295 Kcal
Dépense Alimentaire Nécessaire pour Couvrir le Besoin Minimum	86000 F CFA	25857 F CFA	119672 F CFA	34851 F CFA
Dépense Non-Alimentaire Ajusté par Habitant	114000 F CFA	25857F CFA	119672F CFA	34851F CFA
Seuil de Pauvreté par Personne et par An	200000 F CFA	66300 F CFA	213700F CFA	81049 F CFA

Sources : Calculs obtenus à partir des tableaux 2, 3, 4 précédents

Le revenu minimum = D1+D0 = 86.000 + 114.000 = 200.000 F CFA dans le secteur urbain camerounais et 119.672 + 94.028 = 213.700 F CFA pour la Côte-d'Ivoire. Ce revenu minimum est inférieur à celui du secteur urbain pour ce qui est du secteur rural, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Cameroun ; soit 25.857 + 40.443 = 66.300 FCFA et 34.851 + 46.198 = 81.049 FCFA respectivement au Cameroun et en Côte d'Ivoire. En conséquence, la dépense totale par personne et par an nécessaire pour couvrir le besoin énergétique minimum s'élève à 200.000 F CFA au Cameroun et 213.700 F CFA en Côte d'Ivoire en milieu urbain, à 66.300 F CFA et 81.059 F CFA en milieu rural ; soit au

Cameroun moins de 3 fois le montant du secteur urbain et 2,6 fois de moins pour ce qui est du montant urbain ivoirien.

On retient comme seuil de pauvreté absolue au Cameroun 200.000 F CFA en milieu urbain et 213.700 F CFA en Côte d'Ivoire, 66.300 F CFA et 81.049 F CFA successivement pour le milieu rural camerounais et ivoirien. Que ce soit dans le secteur urbain ou dans le secteur rural, le revenu minimum par personne et par an ivoirien est supérieur à celui du camerounais, comme l'illustre le tableau 5, résumé des différentes étapes et résultats obtenus dans le processus de détermination du seuil de pauvreté. De ce qui précède, on est en droit de conclure que le revenu d'un Ivoirien est supérieur à celui du Camerounais, dès lors qu'il se trouve dans la même catégorie, le même secteur ou catégorie socioprofessionnelle.

Un seuil de pauvreté absolue de 16.667 F CFA (et 5.525 F CFA secteur rural) et 17.808 F CFA (6.757 F CFA secteur rural) par mois et par équivalent adulte a été déterminé respectivement au Cameroun et en Côte d'Ivoire. mais quels sens donné à un indicateur tel que le revenu par tête alors que les économies des pays de la zone BEAC comme tous les pays d'Afrique subsaharienne sont par de nombreuses activités informelles où s'enchevêtrent les transactions monétaires, non monétaires, les solidarités familiales et la parole donné Penouil (1992). Une parenthèse sur la mesure composite de développement humain atteint dans les deux pays permet de mieux situer l'analyse.

I.1.g Analyse Comparative du Niveau de l'Indicateur de Développement Humain au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

L'indicateur de développement humain mesure composite de développement humain basée sur l'espérance de vie à la naissance, l'instruction et le revenu, illustre toute fois les progrès accomplis par les deux pays en matière de développement humain. Il a évolué de la manière suivante entre 1989 et 1996 comme l'illustre le tableau 6.

Tableau 6
Indicateur de Développement Humain au Cameroun et en Côte d'Ivoire
(en pourcentages)

Années Pays	1989	1990	1991	1992	1993	1996
Cameroun	31,3	47,4	32,8	31,3	48,1	48,1
Côte d'Ivoire	28,9	39,3	31,1	28,9	35,7	35,7

Sources: Synthèse des rapports du PNUD 1987/1996.

Le Cameroun et la Côte d'Ivoire font partie des pays subsahariens à revenus intermédiaire, mais à faible développement humain avec un taux moyen respectif de 39,83 % et 33,36 % durant la période 1989-1996. La position de ces deux pays peut s'améliorer du fait notamment que l'espérance de vie est en amélioration constante. Il est estimé à 51 en Côte d'Ivoire, et 57 au Cameroun UNICEF (1995) .

Les progrès entretenus en gain d'espérance de vie sont louables mais modestes et l'on est tenté d'émettre des réserves sur les possibilités d'une amélioration rapide, car la dégradation actuelle de la situation sanitaire et des conditions de vie des citoyens peut entraîner un sursaut de la mortalité. L'apport journalier de calories par habitant est largement en dessous de la moyenne des pays à développement humain moyen, et même en deçà de la moyenne des pays en développement, à peine au dessus de l'Afrique subsaharienne PNUD(1992).

Quelque soit l'indicateur, espérance de vie, alphabétisation, revenu par tête, les deux Etats se situent au dessus de la moyenne de l'ensemble des pays africains à faible IDH (33,1 %) Banque Mondiale (1996). Toutefois, la situation de la Côte d'Ivoire est très nettement en dessous de la moyenne d'Afrique subsaharienne à IDH moyen estimé à 37,9 % en 1996 (Banque Mondiale(1996). Si chacun de ces indicateurs nous renseigne sur la situation de chacun des pays, aucun n'apparaît directement lié à la prospérité économique nationale. De toute façon le principal objectif économique d'un pays est de donner à ses habitants un niveau de vie élevé et croissant Porter (1993). La satisfaction des besoins de base des populations devra être le seul détonateur à savoir : besoins alimentaires, besoins en éducation, en santé, en eau, en énergie, en assainissement, en habitat, en biens de consommation durables etc. L'identification et la location de la population vivant en marge de la ligne de pauvreté absolue apporterait un éclairage nouveau ou supplémentaire à l'analyse après le cap de douze millions d'habitants atteint par les deux pays en 1992.

II. Identification et Localisation de la Population Vivant en Dessous du Seuil de Pauvreté

Tableau 7

Population Défavorisée par Secteur de Résidence

Secteur de Résidence	Population Défavorisée au Cameroun	Population Défavorisée en Côte d'Ivoire	Population Total au Cameroun	Population Total en Côte d'Ivoire	Pourcentage de la Population Défavorisée au Cameroun	Pourcentage de la Population Défavorisée en Côte d'Ivoire	Répartition Proportionnelle de la Population Défavorisée au Cameroun	Répartition Proportionnelle de la Population Défavorisée en Côte d'Ivoire
Urbain	935628	1045710	4924356	5809500	19.00%	18.00%	31.50%	35.00%
Rural	2036620	1917135	7273644	7100500	28.00%	27.00%	68.50%	65.00%
Total	2972248	2962845	12198000	12910000	24.30%	22.70%	100.00%	100.00%

Sources: Calculs obtenus à partir du tableau 2. (1) Rapport sur le développement en Afrique B.A.D, 1993, p. 43

Le tableau 7 indique, pour chaque pays et par secteur de résidence, le pourcentage et le nombre de personnes déshéritées. Au Cameroun, la population urbaine qui ne dispose pas d'un revenu de 200.000 FCFA par personne et par an est estimée en 1992 à 935.628 personnes, soit 19% de la population défavorisée.

Quant à la population rurale ayant une dépense totale inférieure au seuil de pauvreté de 66.300 FCFA par personne et par an, elle est estimée à 2.036.620 personnes sur une population rurale de 7.273.644, soit 28% de personnes pauvres. Au plan national, la population qui se trouve dans une situation précaire et présentant des risques énormes de vivre dans les conditions de pauvreté absolue s'élève en 1992 à 2.972.248 personnes sur une population totale de 12.198.000 personnes, soit 24,3% de la population défavorisée.

Une observation attentive de la Côte d'Ivoire aboutit à la remarque suivante: le Cameroun et la Côte d'Ivoire présentent les mêmes structures et la même composition à la seule différence que le revenu par habitant est plus élevé dans le second que le premier, tous secteurs confondus. La population urbaine qui ne possède pas un revenu de 213.700 FCFA par personne et par an est estimée en 1992 à 1.045.710 personnes par rapport à une population urbaine de 5.809.500 personnes, soit une population déshéritée de 18%. Par contre, la population rurale ayant une dépense totale inférieure au seuil de pauvreté de 81.04 9 FCFA par an et par équivalent adulte, est évaluée à 1.917.135 personnes sur une population totale rurale de 7.100.000, soit 27% de personnes pauvres.

La population ivoirienne en situation incertaine et présentant des risques excessifs de vivre dans les conditions absolues de pauvreté est estimée à la date de cette étude à 2.962.845 personnes sur un total de 12.910.000 personnes, soit 22,7% des populations déshéritées. Par ailleurs, l'étude de la variation de la population selon la taille du ménage. (tableau 8), montre dans les deux pays que plus le nombre de personnes composant le ménage est élevé, plus il y a des risques de pauvreté.

Tableau 8
Population Défavorisée Selon la Taille du Ménage

Taille du Ménage	Population Défavorisée Camerounaise	Population Défavorisée Ivoirienne	Proportion de la Population Camerounaise Défavorisée	Proportion de la Population Ivoirienne Défavorisée	Répartition Proportionnelle de la Population Camerounaise Défavorisée	Répartition Proportionnelle de la Population Ivoirienne Défavorisée
1 personne	267502	254805	2.19%	1.95%	9.00%	8.60%
2-5 personnes	1367234	1192545	11.18%	9.14%	46.00%	40.25%
5-9 personnes	951119	10719069	7.78%	8.21%	32.00%	36.15%
>10 personnes	386392	444427	3.16%	3.41%	13.00%	15.00%
Total	2972248	2962845	24.30%	22.70%	100.00%	100.00%

Sources : Calculs faites à partir du Rapport sur le développement en Afrique (B.A.D.), 1993.

- (1) Enquête nationale budget- consommation auprès des ménages (1983/84) V.1, septembre 1989, P.6
- (2) Enquête permanente dans les ménages, ministère de l'Economie et des Finances, Côte d'Ivoire, 1988.

On peut également observer que la "tranche 2 à 5 personnes" est celle qui semble la mieux représentée dans son ensemble, ainsi que la "tranche 5 à 9 personnes", il paraît donc que les disponibilités monétaires du ménage baissent au fur et à mesure que la taille du ménage augmente. La caractéristique de la taille des ménages au Cameroun comme en Côte d'Ivoire étant de 5,8 personnes, ces ménages sont composés des adultes et des enfants âgés de 15 ans ou moins (Lachaud,1988). On observe que les ménages les plus pauvres ont à la fois plus d'enfants et plus d'adultes par ménage. Par ailleurs, il est désormais classique que : la taille moyenne du ménage des deux pays diminue avec l'élévation du niveau de vie. En effet, on remarque après nos calculs que la proportion de pauvreté varie de 7,52% (8% en Côte d'Ivoire) environ chez les ménages dont la taille ne dépasse pas 5 membres à 5,28% (5,65% en Côte d'Ivoire) chez les autres ménages de taille plus élevée, soit une variation relative en diminution de 29,78% (29,37% en Côte d'Ivoire).

Tableau 9
Population Défavorisée Selon la Catégorie Socioprofessionnelle (C.S.P.)
du Chef de Ménage.

C.S.P. du Chef de Ménage	Population Totale Camerounaise	Population Totale Ivoirienne	Population Défavorisée Camerounaise	Population Défavorisée Ivoirienne	Proportion de la Population Camerounaise Défavorisée	Proportion de la Population Ivoirienne Défavorisée
Travailleurs indépendants	663547	568600	477754	324102	72.0%	57.0%
Employeur	787600	661780	204680	13236	3.0%	2.0%
Salarié Permanent	704678	687600	98655	165024	14.0%	24.0%
Salarié Temporaire Apprentis	1689000	1691000	405360	2202680	3.0%	7.0%
Aide Famille	5791000	6791000	57910	67910	1.0%	1.0%
Non-Déclaré	751488	672570	621190	672578	7.0%	10.0%
Ensemble	12198000	12910000	2972248	2962845	24.3%	22.7%

Sources: (1) et (2) Calculs obtenus des résultats enquête budget-consommation auprès des ménages camerounais (septembre 1989) et enquête permanente Ministère de l'Economie et des Finances Côte d'Ivoire, 1988.

Nous observons que la proportion de la population défavorisée varie aussi selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. La population des travailleurs indépendants est la plus touchée, comme l'illustre le tableau 9. C'est dans la catégorie de la population dont le chef du ménage est travailleur indépendant qu'on relève la proportion de pauvreté la plus élevée, soit 68% (72% au Cameroun, autrement dit: 3 personnes sur 5). Les indépendants regroupent les exploitants agricoles, les ouvriers agricoles et les manœuvres (MTPS, 1986). En contrepartie, aucun cas de pauvreté n'est enregistré dans la population où le chef du ménage est cadre supérieur ou moyen, directeur dans l'industrie ou dans le commerce.

Tableau 10
Population Défavorisée par Provinces au Cameroun

Provinces	Population Totale	Population Défavorisée	Proportion de la Population Défavorisée	Répartition Proportionnelle de la Population Défavorisée
Centre-sud	3159282	768474	6.30%	25.90%
Littoral	1927284	467183	3.83%	15.80%
Nord	928038	240301	1.97%	8.10%
Ouest	3000708	729440	5.98%	24.60%
Autres	3122688	758716	6.22%	25.60%
Ensemble	12198000	2972248	24.30%	100.00%

Sources : calculs obtenus à partir des données des comptes nationaux 1989.

La proportion de la population défavorisée varie également selon la province . A ce niveau, on constate que plusieurs provinces sont touchées, à savoir les provinces du Centre-Sud, du Nord, du Sud-Ouest et de l'Ouest. C'est dans la province du Centre- Sud et autres provinces (Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest) et l'Ouest qu'on relève les proportions de pauvreté les plus élevées, soient respectivement 6,3%, 5,98% et 6,22%. Il apparaît que les zones recouvrant les hauts plateaux de l'Ouest et la zone forestière se trouvent être les plus touchées avec des normes en deçà de l'équilibre calorique.

Tableau 11
Population Défavorisée par Région en Côte d'Ivoire

Régions	Population Totale	Population Défavorisée	Proportion de la Population Défavorisée	Répartition Proportionnelle de la Population Défavorisée
Forêt rurale	4510669	1011046	7.83%	34.50%
Savane rurale	1674456	366321	2.84%	12.50%
Forêt urbaine	1881596	424932	3.29%	14.50%
Savane urbaine	1135710	249098	1.93%	8.50%
Abidjan	3930587	879171	6.81%	30.00%
Total	12910000	2962845	22.70%	100.00%

Sources : Calculs obtenus à partir des données de l'enquête ivoirienne sur la fécondité: Ministère de l'Economie et des Finances Côte d'Ivoire, 1988 et Rapport principal, V.1, analyse des principaux résultats, P.7.

Sur les 322.000 Km² formés des grands plateaux descendant par paliers successifs vers l'océan atlantique que couvre la Côte d'Ivoire, les régions forestières sont les plus touchées. Cette situation vient contredire l'idée selon laquelle : les populations des régions à forte

agriculture d'exportation bénéficient des revenus importants (la production de ce secteur extraverti fournit des devises étrangères), de meilleures conditions de vie (ou un niveau de vie élevé) Sobgui (1987). Les proportions de pauvreté varient entre 6,81%, et 7,83% c'est-à-dire qu'elles sont beaucoup plus élevées qu'au Cameroun. C'est dans les régions de forêt rurale, forêt urbaine et Abidjan qu'on relève les taux de pauvreté les plus élevés, soient respectivement 7,83%, 3,29%, et 6,81%.

Tableau 12
Population Défavorisée Selon la Population Active
par Branche d'Activité

Population Active par Branche d'Activité	Population Active Défavorisée Camerounaise	Population Active Défavorisée Ivoirienne	Population Active Totale Camerounaise	Population Active Totale Ivoirienne	Proportion de la Population Active Défavorisée Camerounaise	Proportion de la Population Active Défavorisée Ivoirienne	Répartition Proportionnelle de la Population Active Défavorisée Camerounaise	Répartition Proportionnelle de la Population Active Défavorisée Ivoirienne
Population Active dans l'Agriculture	1570980	1523896	6464940	6713200	12.88%	11.80%	53.00%	52.00%
Population Active dans l'Industrie	444976	380574	1707720	1678300	3.40%	2.95%	14.00%	13.00%
Population Active dans les Services	978158	1025700	4025340	4518500	8.01%	7.95%	33.00%	35.00%
Total	2994114	2930170	12198000	12910000	24.30%	22.70%	100.00%	100.00%

Sources : Calculs obtenus à partir des comptes nationaux, 1992 (les chiffres ont été arrondis au milliers inférieurs ou supérieurs) (1) et (2) rapport BAD., 1993 pp. 44-46

Les chiffres (tableau 12) relèvent clairement qu'aussi bien au Cameroun qu'en Côte d'Ivoire, la proportion de la population active défavorisée est faible dans l'industrie. Cette proportion est inférieure à 3,5%. La justification est simple : la population active dans l'industrie représente en moyenne 13,5% pour l'ensemble des deux pays sur une population totale de 25.108.000 habitants. A l'inverse, c'est dans l'agriculture et les services qu'on relève les taux de pauvreté les plus élevés. Dans le secteur agricole, la population active déshéritée est plus importante au Cameroun qu'en Côte d'Ivoire (12,8% contre 11,8%). Dans les services par contre, la population active touchée avec des normes en dessous de l'équilibre calorique, est relativement identique dans les deux pays. En effet, d'autres variables peuvent être croisées pour étudier la population défavorisée dans les deux pays à savoir : le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'état matrimonial, l'état nutritionnel, les caractéristiques de l'habitat (mode d'approvisionnement en eau, d'éclairage, matériaux du toit) etc. Cela pourrait faire l'objet des prochaines études.

L'estimation du revenu minimum est un paramètre indispensable pour satisfaire le besoin vital en calorie, ce qui laisse présager que les personnes disposant d'un revenu au-dessus de ce seuil ne doivent pas, en principe, souffrir d'une ration pauvre en éléments énergétiques. Or, de ce qui précède, nous constatons que le niveau de revenu n'est pas toujours le seul déterminant pour assurer une couverture des besoins énergétiques. Dans le cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, on enregistre parmi la population à revenu moyen et même élevé des cas de déficit calorique comme il ressort du tableau 13 suivant.

Tableau 13
Pourcentage de la Population
Qui n'Arrive pas à Couvrir son Besoin Energétique Minimum
Selon le Niveau de Revenu par Personne et par An.

Tranche de Dépense par Personne et par An en 10 ⁴ FCFA	Pourcentage de la Population Ayant un Déficit Calorique	
	Cameroun	Côte d'Ivoire
Moins de 15	40.00%	39.40%
15 à 30	29.90%	28.20%
30 à 50	24.80%	25.10%
50 à 80	19.70%	18.90%
80 à 120	15.80%	16.80%
120 et plus	9.90%	7.80%
Ensemble	24.30%	22.70%

Sources : Calculs obtenus à partir des tableaux précédents

Les chiffres (tableau 13), nous le montrent clairement : plus les revenus croient, moins le risque de déficit calorique est grand, cependant, ils ne permettent pas de conclure qu'on peut arrêter de façon précise un seuil de revenu tel que toute personne ayant un revenu qui dépasse ce seuil, arrive à coup sûr à couvrir ses besoins énergétiques minimaux. En effet, nous remarquons que dans la population ayant un revenu annuel inférieur à 150.000 FCFA, 60,6% (60% au Cameroun), soit 3/5 arrivent à couvrir leur besoin minimum en éléments énergétiques. par contre, on trouve des personnes ayant un revenu annuel supérieur à 800.000 FCFA, qui n'arrivent pas à couvrir leur besoin minimum en calories.

Nous arrivons à l'idée selon laquelle le "revenu ne permet pas toujours à lui seul d'expliquer le niveau de consommation, d'autres éléments interviennent tels que la façon dont a été géré le revenu et le comportement du ménage" Abdelmajid (1989). Il faut peut-être pour remédier à cette situation, calculer le pourcentage de risque en déficit calorique lorsque le revenu de la personne est inférieur à un seuil donné.

Conclusion

Comme cela peut être le cas dans la plupart des pays subsahariens, le seuil de pauvreté au Cameroun se situe à 200.000 FCFA (213.700 FCFA en Côte d'Ivoire) par personne et par an pour les populations du secteur urbain et à 66.300 FCFA (81.049 FCFA en Côte d'Ivoire) pour les populations du secteur rural ; soit 3 fois moins que (moins de 2,6 fois en Côte d'Ivoire) celui du citoyen. Ce seuil représente le niveau de dépense correspondant au 20e percentile. Le 20ième percentile qui correspond au niveau de revenu (dépense totale par habitant et par an) au-dessous duquel vivent les 20% de la population les plus pauvres .Tout ivoirien (et même tout camerounais) du secteur urbain avec un revenu annuel en deçà de 213.700 FCFA (200.000 FCFA Cameroun) est en situation de pauvreté absolue, il en est de même pour une personne vivant dans le secteur rural avec un revenu annuel de 81.049 FCFA (66.300 FCFA au Cameroun).

Malgré le fait que ce seuil de pauvreté soit un résultat estimé, il a permis de constater que sur une population totale d'environ 12.910.000 (12.198.000 au Cameroun) (statistiques 1992) plus de 2,9 millions par pays constituent une population défavorisée, soit une proportion de population défavorisée de l'ordre de 24,3% (22,7% en Côte d'Ivoire), ceci signifie que 24,3% au Cameroun et 22,7% en Côte d'Ivoire de la population vivent en deçà du seuil de pauvreté ou en situation de pauvreté absolue.

D'une manière globale, les résultats obtenus montrent clairement que sur une population totale de deux pays estimée à 25.108.000 (statistiques 1992) 5.900.380 constituent une population déshéritée, pour un pourcentage de l'ordre de 23,5%. Par ailleurs, le seuil de pauvreté global se situe à 206850 FCFA par personne et par an pour le secteur urbain et à 73.644,5 FCFA pour le secteur rural.

En dépit de l'écart en moyenne de 6,47 (IDH) entre les deux pays en faveur du Cameroun, la situation est peu réjouissante: comparée au pays industrialisés, les deux pays perdent du train dans l'éducation, et devraient attendre plus d'un demi siècle pour atteindre le même niveau de développement humain que ces dernier. Ils ne pourront comme les autres pays pauvres et les plus vulnérables survivent sans aide PNUD (1996).

Bibliographie

1. Banque Mondiale (1985). *Rapport sur le développement dans le monde* (Washington, D.C.: Banque Mondiale), p. 313.
2. Banque Mondiale (1988). *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque Mondiale P. 312.
3. Banque Africaine de Développement (1993), *Rapport annuel*, P.43.
4. Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale: (Novembre 1988), "Enquête budget-consommation auprès des ménages: Synthèse méthodologique, opérations sur le terrain, exploitation des données." (Yaoundé: République du Cameroun).
5. Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (Novembre 1988), "Enquête budget-consommation auprès des ménages : caractéristiques socio-démographiques et de l'habitat; distribution des dépenses. " (Yaoundé : République du Cameroun).
6. Inack, S. (1990),. "Demande et offre d'éducation au Cameroun", rapport.
7. I.S.P.E.A. (Avril-Mai 1983), "Enquête sur les ménages à Yaoundé", septembre 1989.
8. Kanein, P. (1978). *Contribution à l'analyse des problèmes de l'emploi* (Genève: BIT).
9. Lachaud, J.P., Incack, Ndiffo et Kwayeb (1988), "pauvreté et marché du travail au Cameroun, le cas de Yaoundé", institut internationale d'études sociales.
10. Lachaud, J.P (1988), "Le Marché du travail urbain en Côte d'Ivoire, structure et segmentation", document de travail.
11. Mauyelo, M., Katouba, et Kantilat, Munnsad (1985). *Comparaison des niveau de vie et des agrégats économiques, le cas de 22 pays Africains* (Paris: EUROSTAT, mesieres/ish/cred).
12. Maudot, J. B. (1980), *Satisfaction du Besoin Alimentaire et Développement Agricole au Mali* (Paris: OECD, Centre de Travail).
13. Porter, Michael E. (1993), *L'Avantage Concurrentiel des Nations*, (New York : Les éditions du renouveau pédagogique).
14. Ministère de l'Economie et des Finances (1980/1986), *Enquête Ivoirienne sur la Fécondité, Rapport principal*, V1, analyse des principaux résultats, P.7. (Abidjan : République de la Côte d'Ivoire).
15. Ministère de l'Economie et des Finances (1985), *Enquête Permanente dans les Ménages*. Côte d'Ivoire
16. Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (1988). *Actes du Séminaire National sur les Stratégies Alimentaires et Nutritionnelles au Cameroun*. (Yaoundé: République du Cameroun).

17. Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (1981-1986). *Vè Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel*. (Yaoundé: République du Cameroun).
18. Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (1986-1991), *VIè Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel*. (Yaoundé: République du Cameroun).
19. Ministère du Travail et de la Prévoyance-Sociale (1986), *Statistiques du Travail au Cameroun*. (Yaoundé: République du Cameroun).
20. N'gasam, A. (1989), *Enquête Budget-Consommation auprès des Ménages Camerounais*.(Yaoundé: République du Cameroun).
21. Ngongang, E (1992),. "La répartition et la politique des revenus au Cameroun " thèse de doctorat 3è cycle ès sciences économiques, Université de Yaoundé.
22. Oueslati, A. (Juin 1987) "Bulletin des liaisons non officiels des économistes et statisticiens exerçant leur activité dans les pays du tiers monde, STATECO, no. 50, p. 41.
23. Pect, A. (1984), *Rapport sur le Bénin, Sénégal, Burkina-Faso et Niger*, (Addis Abeba: BIT)
24. Penouil, M. (4ème trimestre 1992), "Secteur informel et crises Africaines", *Afrique Contemporaine*, n_ spécial, p. 70.
25. PNUD (1989), *Cameroun coopération pour le développement*, PNUD.
26. PNUD (1991), *Evolution du profil du développement Humain au Cameroun*, PNUD.
27. PNUD (1991-1992), *Rapport Mondial sur le Développement Humain* . PNUD p. 12.
28. PNUD (1993), *Rapport Mondial sur le Développement Humain au Cameroun*, PNUD.
29. PNUD (1996), *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, PNUD.
30. République du Cameroun (1978) *Enquête Nationale sur la Nutrition* (Yaoundé : République du Cameroun).
31. Sobgui, A. (1987), *Les Rouages de l'Economie Camerounaise*.
32. UNICEF (1990), *Analyse de la Situation des Enfants et des Femmes en République du Cameroun*.
33. UNICEF (1995), *Rapport sur la Situation des Enfants dans le Monde et Estimations de la Division Statistique de la BAD*.

Sigles et Abréviations

B.A.D. :	Banque Africaine de développement.
B.E.A.C. :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale.
B.I.T. :	Bureau International du Travail .
C.S.P. :	Catégorie Socioprofessionnelle.
F.A.O. :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
I.D.H.	Indicateur de Développement Humain.
M.T.P.S. :	Ministère de Travail et de la Prévoyance Sociale Cameroun.
O.C.D.E. :	Organisation de Coopération et de Développement Economique.
O.M.S. :	Organisation Mondiale de la Santé.
P.E.C.T.A. :	Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique.
P.N.U. D. :	Programme des Nations Unies pour le Développement.
U.N.S.C.O. :	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture.
U.N.I.C.E.F. :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.